

## Communiqué de la CGT-INRA suite au CTP INRA du 4 juillet

### Retenues pour faits de grève

La CGT-INRA est intervenue de manière liminaire sur cette question au CTP INRA du 4 juillet avec l'argumentation suivante : «*Cette situation nous amène à demander **que le CTP discute en préalable de la question du paiement des jours de grève des agents INRA.** Nous considérons que les attaques contre nos garanties collectives ont placé les agents en situation de légitime défense, et ont conduit des milliers d'agents INRA à se mettre en grève dans le cadre d'un mouvement qui n'a pas d'équivalent depuis plus de 20 ans dans notre Institut. Certains ont choisi d'utiliser les journées nationales appelées par les confédérations, d'autres ont décidé de se mettre en grève reconductible. Dans certains cas, tout a été enregistré, dans d'autres cas plus partiellement. Mais, dans tous les cas, et vous pouvez le vérifier aisément, les agents se sont organisés pour que les dispositifs expérimentaux soient maintenus tout en combattant pour le retrait du projet Fillon. Il aurait pu en être autrement mais la responsabilité collective des agents de toutes catégories doit être soulignée. C'est pourquoi nous estimons que la Direction Générale se doit de considérer ces éléments et accepte une **négociation du paiement des jours de grève** qui respecte cet esprit de responsabilité des agents INRA et place aussi tous les agents sur un pied d'égalité »*

Nous avons indiqué en complément que, d'après nos estimations, les agents auraient accumulé de l'ordre de 5000 journées de grève pour toute l'INRA. Pour beaucoup d'agents sous la forme de 6 journées, mais pour certains jusqu'à 10 journées.

La réponse de la Directrice Générale a été de dire que ceux qui font grève savent à quoi ils s'engagent et qu'elle a des consignes strictes du gouvernement. Après suspension de séance et ré-intervention de notre part sur la signification qu'aurait une lourde ponction au moment de l'achat des fournitures scolaires, la Direction Générale a indiqué que, jusqu'à épuisement de la totalité des retenues, elle retiendrait 2 jours en juillet, puis 2 en août, 2 en septembre, et tout le reste en octobre.

Il est évident que cette décision va créer des problèmes importants pour nombre d'agents, et nous ne désespérons pas de pouvoir encore négocier sur des cas individuels. Nous invitons tous les agents concernés à prendre contact avec la section CGT-INRA de leur centre.

\*\*\*\*\*

### RTT, Astreintes et Sujétions

Le CTP a procédé à un examen de la situation au regard des points de sujétions, un président de centre a rapporté pour l'ensemble des présidents et proposé, entre autre, que le samedi soit indemnisé de la même façon, qu'il soit considéré comme jour ordinaire de travail ou pas. Nous avons apprécié cette avancée mais nous avons découvert au travers des propos de M Dodet (DGA) qu'il était question de rogner sur l'indemnité de 10 points accordée jusqu'ici par heure de travail le samedi pour les catégories C et B en la ramenant pour tous à 7 points tandis que la récupération reste de 1h30 par heure travaillée le samedi.

Cette avancée est donc aussi un recul pour les 2/3 des agents qui voyaient leur travail du samedi reconnu comme "exceptionnel" au regard du distinguo fait dans la NS, aussi nous nous sommes abstenus lors du vote au CTP : une avancée pour 1/3 est compensée par un recul de rémunération pour les deux autres tiers, la CFDT a fait de même, la CFTC a voté pour ainsi que l'administration prétextant que l'argent pouvait venir à manquer. Nous avons souligné les disparités et le fait que dans de nombreux cas ni la CAPL ni le conseil de gestion n'avaient statué sur l'attribution des points comme la NS le demandait. Il reste encore des abus dans la façon dont les points sont attribués. Nous sommes également intervenus sur les indemnités de grimpage supprimées suite à la parution de la NS pour les forestiers, la DRH a promis d'examiner ce problème et a donné rendez-vous à un autre CTP dans un an pour faire le point global sur les points de sujétions, en particulier pour ce qui concerne le samedi.

*RTT Bordeaux-Tours, semaine en 4 jours?* L'expérience de Bordeaux et de Tours sur des semaines de 4 jours, 4,5 jours ou une semaine à 4 et une en 5 jours, sera intégrée dans la note de service sur la RTT donc étendue à tout l'INRA, ce qui est un progrès salué comme tel par la CGT-INRA suite notamment aux actions menées par nos camarades de Bordeaux! Mais hélas la DG en a profité : -1

pour limiter cette possibilité aux agents ayant choisi 35h50 hebdomadaires (refus pour ceux à 38 h) ; - 2 pour proposer que là où c'est faisable la fermeture, pour congés, d'un service ou d'un centre (après discussion en conseil de service ou de centres) soit possible ce qui amène forcément à des jours RTT fixés par l'administration alors que les propositions soumises au CTP (par l'administration) allaient vers une confusion des jours RTT et des jours de congés (= pas de distinguo entre eux au niveau de leur prise) donc finalement nous nous sommes abstenus au CTP (ainsi que la CFDT, la CFTC et l'administration votant pour) sur le vote demandé par l'administration pour étendre l'essai Bordeaux-Tours aux autres centres : les progrès proposés étant en partie annulés (ou risquant de l'être) par des inconvénients!

.....

### Avenir de l'INRA et déclarations de M. Guillou

Après les articles parus dans la presse au sujet du Conseil Stratégique pour l'Innovation (CSI) de juin, Madame Guillou Directrice Général de l'INRA, a été interpellée (par les 3 syndicats, cf. notre déclaration préliminaire jointe) sur les propos que certains journaux lui prêtaient concernant la gestion par projet d'une partie du budget de la recherche et la détitularisation envisagée des jeunes chercheurs (remplacée, comme cela a commencé, par des contrats de courte durée de post-docs). Elle a démenti les conclusions du CSI, a indiqué qu'elle n'a pas participé elle-même à cette séance du CSI (dont la Directrice est membre en tant que telle, cf. "Le Monde" du 28 juin 2003 par exemple) et fait circuler ce démenti dans le courrier adressé régulièrement au Directeurs d'Unités ("Intercom" de juin voir ci-dessous). Elle envisage une réponse collective au CSI avec ses homologues du CNRS et de l'Inserm qui selon elle ne partageraient pas non plus la vision destructurante pour la recherche publique du CSI (cf. . extrait d'Intercom du 27 juin 2003 ci-dessous).

*»Débat au Conseil stratégique de l'innovation Le CSI, présidé par Philippe Pouletty, est constitué de neuf groupes de travail touchant aux politiques de l'innovation ; deux d'entre eux sont aussi consacrés aux priorités thématiques de recherche et à l'organisation de la recherche publique. Le CSI a été ainsi à l'origine de propositions sur les jeunes entreprises innovantes ou le crédit d'impôt recherche. Plus récemment, il a fait des propositions basées sur le concept de fondations de recherche, jouant le rôle d'agences de financement de la recherche publique. Ces propositions sont en débat au sein même du groupe et n'ont pas fait l'objet de vote unanime, contrairement à ce que la presse a parfois rapporté. Beaucoup de membres du CSI, dont l'INRA comme l'Institut Pasteur par exemple, ont fait état de leurs objections sur le projet. Pas de bonne innovation sans recherche d'excellence serait une position plus fédératrice. Objectifs et composition du CSI :*  
<<http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/INTER/CSI.doc>>DOC,  
<<http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/INTER/CSI.rtf>>RTE,  
<<http://www.inra.fr/Intranet/Directions/DIC/Dossiers/INTER/CSI.html>>HTML "

Nous prenons acte de ce démenti tout en considérant que la politique menée par la DG - restructuration, schémas de centre,... - pose problèmes quant au maintien de l'INRA comme établissement public de recherche à caractère national.